

COMITE SYNDICAL SEANCE DU LUNDI 16 DECEMBRE 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le 12 novembre 2024 à 18 heures 30, le Comité syndical, légalement convoqué le 12 novembre 2024, s'est assemblé au siège du Sigidurs, 1 rue des Tissonvilliers à Sarcelles, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GENIÈS, Président, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATION N° 24-105

Objet : Cession du véhicule Renault Zoé immatriculé DD-471-CJ

Nombre de membres en exercice : 52

Etaient présents : (28)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE

Mmes BIDEL, DELPRAT, GAUTIER,

MM. BOCQUET, BOUCHE, DARAGON, DOMETZ, GEBAUER, GENIÈS, GUEVEL, KOVAC (supplée M. JOURNAUX), LAFIT (supplée M. LEROUX), LECUYER (supplée M. DIDIER), MALLARD, MAQUIN, MELLA, MURRU, PY, WROBLEWSKI (supplée M. ETHODET NKAKE), ZIGHA.

CA PLAINE VALLEE

Mmes HINGANT, MOSOLO, POTIER,

MM. MAURAY, LAGIER, TESSE.

CC CARNELLE PAYS DE FRANCE

MM. BARRUET (supplée M. DIARRA), MANSOUX.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : (3)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE

Mmes CAUMONT (Pouvoir à M. GENIÈS), JASZECK (Pouvoir à M. DARAGON),

CA PLAINE VALLEE

Mme MEGRET (Pouvoir à MOSOLO).

Etaient absents excusés : (21)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE

Mmes DELMOTTE, MEKEDICHE, PROFITT-BAHIN,

MM. BONNET, DOMINGUEZ, HADDAD, PINTO DA COSTA, SERVIÈRES, THOREAU, VASCONCELOS, VENNE, VERMEULEN, YALAP, ZINAOUI.

CA PLAINE VALLEE

Mmes SCALZOLARO, TORDJMAN,

MM. BATTAGLIA, GOMES, SECNAZI.

CC CARNELLE PAYS DE FRANCE

MM. FAUVIN, GAUBOUR.

Monsieur le Président expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles, L. 2112-1 et L. 2211-1,

Contexte

Le syndicat a acquis en 2014, le véhicule électrique Renault Zoé immatriculée DD-471-CJ affichant à ce jour un kilométrage de 32 000 km. Après 10 ans d'usage, son autonomie est aujourd'hui limitée à seulement 100 km en pleine charge, ce qui est trop faible pour les besoins du service.

L'estimation de sa valeur Argus s'élève à 7 800 € TTC, mais le coût des réparations nécessaires pour la remettre en état a été évalué à 6 747,95 €. Cette dépense importante, quasiment équivalente à la valeur actuelle du véhicule, rend toute intervention économiquement non viable.

De plus, le garage qui a diagnostiqué le véhicule nous propose une reprise à hauteur de 1 000 €, compte tenu de l'état du véhicule et des réparations requises. Cette offre, permet d'éviter des frais supplémentaires ainsi qu'une immobilisation prolongée du véhicule.

Après examen du rapport adressé aux membres du Comité syndical, dont les éléments sont repris dans la présente,

Le Président entendu et **le quorum étant atteint**, le Comité syndical, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** la sortie de l'inventaire le véhicule Renault Zoé DD-471-CJ ;
- **AUTORISE** M. le Président à vendre en l'état le véhicule Renault Zoé DD-471-CJ au garage RENAULT ECOUEN pour un prix de 10000€ ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes afférents à cette cession et mener toutes actions aux fins de la présente ;
- **DIT** que les recettes seront inscrites au budget de l'année correspondante.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Président du Sigidurs,

Secrétaire de séance,
Daniel DOMETZ

